

LES CAHIERS

Assistance
à maîtrise d'ouvrage
vidéoprotection

Mode d'emploi

ALTHING

CONSEIL EN SÛRETÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

PRÉFACE

La caméra est l'outil, la vidéo-protection, un de ses modes d'exploitation. Un dispositif de vidéo-protection est un système technologique offrant – pour l'autorité publique territorialement compétente – la possibilité de réaliser une captation d'images sur la voie publique, dans les lieux publics mais également dans les établissements ouverts au public.

La mise en place d'un tel système s'effectue en vue d'une exploitation en temps réel de ces données sur un écran et/ou de leur stockage pour une visualisation en temps différé. La vidéo-protection permet :

- D'avoir un visuel sur l'espace à protéger ;
- D'apprécier les situations ;
- De prévenir les risques et menaces de tous ordres ;
- De dissuader la commission d'actes de malveillances et à défaut, de permettre l'identification de leurs auteurs ;
- D'appuyer les forces de police et de secours pour toute opération.

L'échelon communal est le premier maillon de mise en place des dispositifs de vidéo-protection. Le maire, pivot de la politique de prévention de la délinquance à toute latitude pour initier dans sa commune, la mise en place de caméras de voie publique. Si les grandes villes ont été précurseurs de l'installation de tels dispositifs, la vidéo-protection, forte de sa modularité, propose également des techniques adaptées aux villes de petites ou moyennes envergures, rurales ou urbaines. Au-delà, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), les départements et les régions sont aussi des acteurs de cette politique.

Quel que soit l'échelon, la démarche révèle l'ampleur de la tâche confiée aux acteurs locaux de sécurité. Ainsi, qu'il s'agisse de Rambervilliers, commune rurale située dans les Vosges (5 603 habitants) ou de la métropole Nice Côte d'Azur (545 000 habitants), la vidéo-protection est un procédé qui sert chaque jour la sécurité de tous dans un cadre législatif restreint.

Althing associe les compétences de ses juristes à celles de ses techiciens afin d'assurer en tout temps une conduite de projet respectueuse de ces exigences et assurer ainsi le succès et la proportionnalité du projet à la situation locale.



Renaud PROUVEUR
PDG du Groupe SPALLIAN



SOMMAIRE

1. DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF EXISTANT	5
2. RECENSEMENT DES BESOINS	9
3. ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE	13
4. DEFINITION DES MODALITES D'EXPLOITATION	17
5. DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	21
6. SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE	25
7. QUELQUES REFERENCES	29





Diagnostic du dispositif existant

DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF EXISTANT



> OBJECTIFS

Le diagnostic d'un dispositif de vidéoprotection existant consiste à évaluer la capacité des caméras mises en œuvre à répondre à leurs objectifs initiaux.

Avant tout projet de déploiement de nouveaux équipements, il s'agit de s'assurer de la capacité du système en place évoluer techniquement et à intégrer de nouvelles données.

Ainsi, il s'agit, le cas échéant, de prévoir, en premier lieu, une mise à niveau du dispositif en place préalablement à tout projet d'extension.

> METHODE

Le diagnostic du dispositif existant doit prendre en compte, de manière très exhaustive, l'ensemble des éléments suivants afin de disposer d'une vision globale des équipements en place :

La conformité du dispositif à la Réglementation et la qualité d'images obtenue au sein du local technique et/ou du CSU ;

Le diagnostic des résultats obtenus en comparant les problématiques avant et après le déploiement des caméras ;

La qualité de la mise en œuvre des équipements sur le terrain ;

La capacité du système à évoluer en matière de vidéo-intelligente et de capacité du réseau à intégrer de nouveaux matériels ;

La manière dont le système est exploité au sein de la Collectivité : ergonomie, prise en main, renvoi des images à la Police ou la Gendarmerie Nationales.

LIEU D'IMPLANTATION CAMERA 2 : Place Paul Démange (Haut)

Situation de la caméra :



Moyen : Caméra mini dôme fixe posée sur un bras de déport à implantation murale , avec vue sur le haut de la Place Paul Démange

Justifications :

Sécurité des personnes et des biens
Sécurité routière et régulation du trafic routier

Remarques techniques

- Le support de la caméra est inadapté. La hauteur de la caméra n'est pas suffisante et son accessibilité la rend particulièrement vulnérable
- Le visionnage au local d'exploitation témoigne du peu d'utilité de cette caméra en raison de sa faible résolution. En zoom en direct, l'exploitant n'est pas en mesure de lire une plaque d'immatriculation.
- L'architecture fait état d'un nombre de rebonds beaucoup trop important.

Préconisations

- Dépose de la caméra
- Mise en place d'un mât dédié et fourniture et pose d'une caméra 4 K à distance focale 12-48 mm permettant la vue générale et le visionnage de plaques d'immatriculations. Liaison 5Lk vers Eglise puis HDV ou vers C3 puis fibre optique vers l'hôtel de Ville.



FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU DISPOSITIF

L'argument selon lequel le matériel informatique n'est pas à remettre en cause est conforté par le fait qu'à Verneuil-sur-Seine, la configuration matérielle est exactement la même (cf. ci-dessous), et seule la relecture a été choisie comme mode d'exploitation. Or on y rencontre exactement les mêmes problèmes de visualisation et d'accès aux images.

Organisation de la baie d'enregistrement.



La baie est bien organisée. Toutefois elle n'est pas verrouillée à clé.



Remplacement du NAS en septembre 2017





2

Recensement des besoins

RECENSEMENT DES BESOINS



> OBJECTIFS

Le recensement des besoins a pour objectif de disposer d'une vision précise des problématiques présentes sur le territoire objet de l'étude.

En effet, il s'agit d'analyser le type de phénomènes auxquels est confrontée la Collectivité et de définir, en conséquence, si la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection (ou son extension) permettra de lutter efficacement contre les typologies d'actes délinquants.

Ainsi, l'identification des évènements, leur localisation et leur récurrence permettent de définir, le cas échéant, le type de caméra à déployer et son mode d'exploitation.

> METHODE

Le diagnostic du territoire doit ainsi comporter le recensement et l'analyse exhaustifs des phénomènes auprès des coproducteurs de sécurité, prendre en compte l'organisation de la Police Municipale et le travail partenarial mis en place entre les services de la Ville et ceux des Institutions ou des partenaires. Ainsi, il s'agit de recenser et d'analyser :

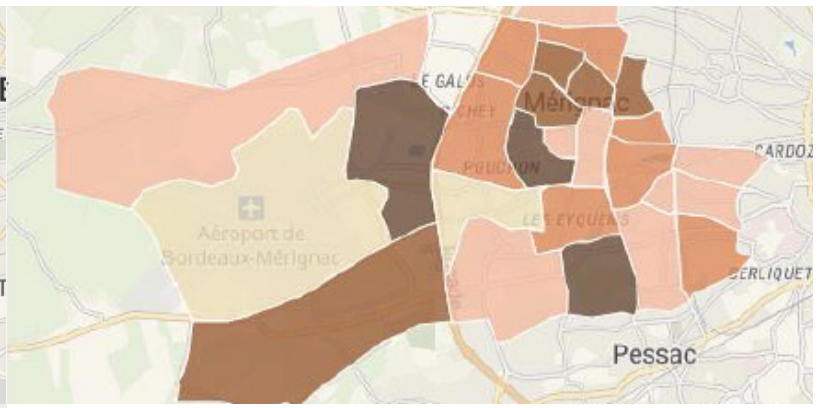
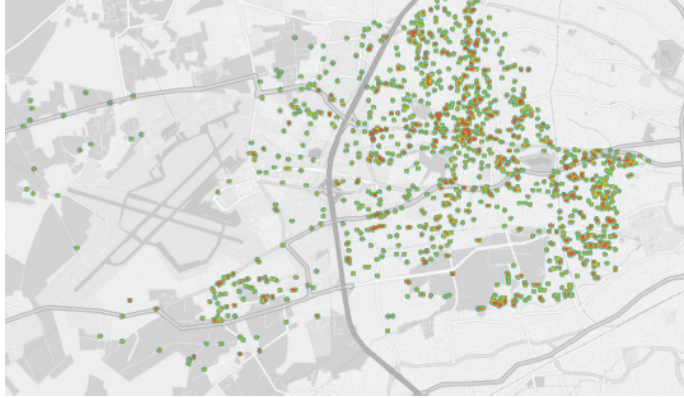
La collecte des données quantitatives et qualitatives auprès des acteurs de la Collectivité ;

L'identification des points / espaces sensibles ;

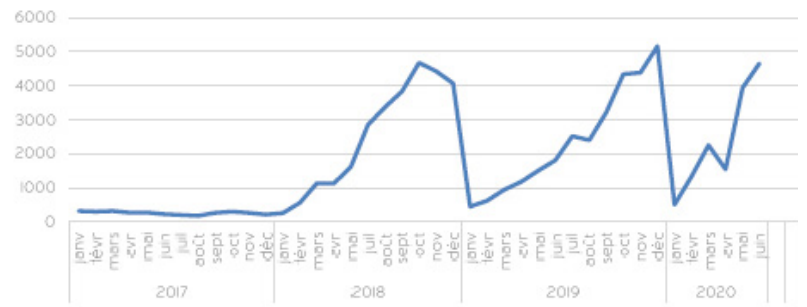
La récurrence des phénomènes, leur localisation et leur conséquence sur la qualité de vie des administrés.



essés légers indemnes



Courbe d'évolution des activités de main courante par mois entre janvier 2017 et juin 2020



[Etude de la malveillance] – Introduction – données documentaires – entretiens et observations de terrain

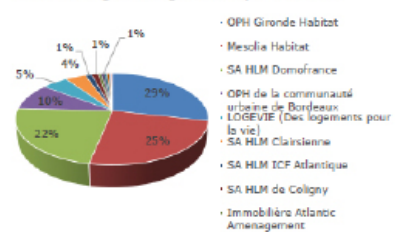
3) Les bailleurs sociaux

Le parc de logements sociaux sur la commune est constitué de 6736 logements ce qui constitue 17,9% des logements de la commune.

Une quinzaine de bailleurs sociaux est représentée sur le territoire, parmi lesquels les plus importants sont OPH Gironde Habitat, Mesolia Habitat et SA HLM DomoFrance dont l'ensemble des logements représentent 76% de l'habitat social du territoire.

Les données publiées par le Système National d'Enregistrement de la demande de logement social pour l'année 2018 font état de 4097 demandes en cours soit 11,8% des ménages demandeurs de logement social.

Pourcentage de logements par bailleur



Le graphique ci-contre met en avant la répartition spatiale des logements sociaux sur le territoire.

Celui-ci met en avant les secteurs Beauvaisart, Capayron, Bouran, le Bruck, les Eyaquems et la glacière.





3

Etudes techniques et financières



> OBJECTIFS

L'étape précédente aura permis d'identifier les espaces sur lesquels une caméra de vidéoprotection aura le plus d'impact.

Ainsi, en fonction de la configuration architecturale et urbaine, de la présence de végétation, de l'éclairage ambiant et de la prise en compte des projets immobiliers éventuels, un plan d'implantation de caméras peut être défini afin d'offrir un maillage territorial cohérent.

Du positionnement des équipements et de la nature de leur support sera ainsi déterminée l'architecture réseau à mettre en place afin d'offrir la possibilité d'exploiter les informations en un lieu centralisé et de disposer d'une qualité d'images répondant aux exigences attendues. L'ensemble de ces éléments, une fois définis, permettent d'établir une estimation financière de l'investissement et du fonctionnement.

> METHODE

Afin de définir au mieux les équipements attendus et dimensionner le budget nécessaire au déploiement, il s'agit d'intervenir en effectuant :

Des visites exhaustives sur le territoire afin de s'imprégner de l'environnement dans lequel s'inscrivent les équipements ;

Le repérage des supports nécessaires à chacune des implantations et déterminer le type de matériel à prévoir ;

Le recensement des sources d'alimentation électrique ou définir celles à mettre en place ;

L'analyse de l'architecture réseau à envisager en fonction de la configuration des lieux et des fourreaux éventuellement existants.



ur...	Hauteur CDV	In...	Longueur d.	Aspect	L	X	Y	Direction	Résolution	Z	Description	Zone aveugle	Largueur zone ave...	Constructeur	Modèle
2	4,8	26	16,9	0	467	-191	208,6	1920x1080				24,51	5,07	Bosch	NDI-50022
2	3	50	16,9	0	479	-174	39,9	1280x720				50,38	4,84	Bosch	MIC-7130
2	5	50	16,9	0	397	-170	22,6	1280x720				43,47	4,18	Bosch	MIC-7130

- détail des opérations de génie civil à réaliser dans le respect des règlements de voirie (profondeurs et largeur de tranchées ainsi que le diamètre des fourreaux). La position des chambres et regards et leur dimensionnement sera également précisé ;

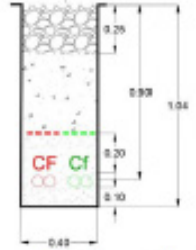
Miseau Caumont fibre 2060 à poser

Miseau Caumont Fort 2060 à poser

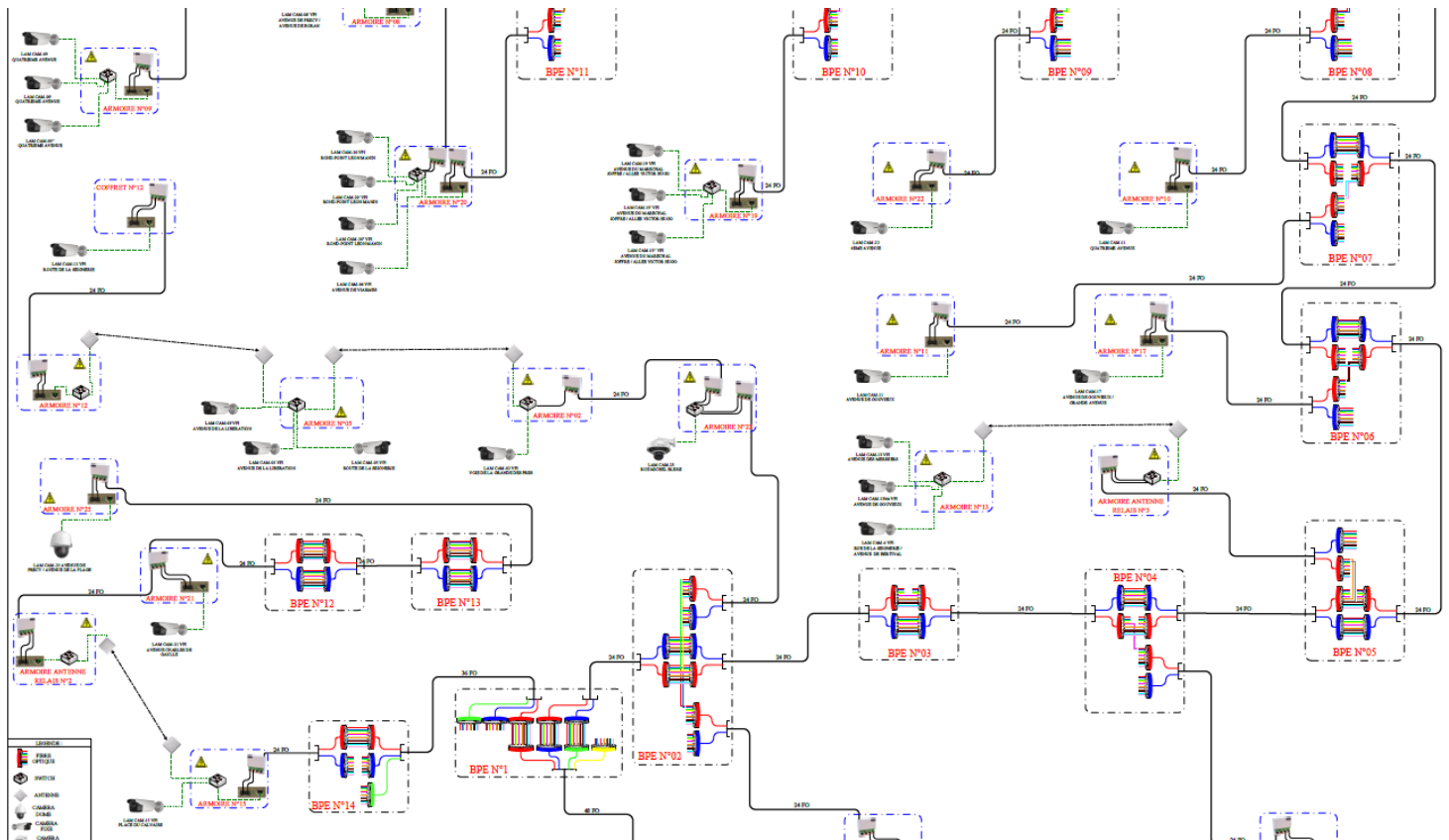
25 cm grave latier 0/31⁴
(Terrain type IC SETRA)

matériau de remblai
(Sable de carrière jaune 0/5mm)

grillage ouvertisseur
sable enrobage 0/20 au dessus
des géométries supérieures
fond de fouille
(Sable de carrière jaune 0/5mm)




- cheminement précis, métrés, caractéristiques et dimensionnement des réseaux (équipements d'interface et de concentration (type de fibre et nombre de brins, boîtes optiques, dimensionnement des commutateurs et des convertisseurs).







4



Définition des modalités d'exploitation

DEFINITION DES MODALITES D'EXPLOITATION



> OBJECTIFS

Selon les problématiques rencontrées sur le territoire, identifiées précédemment, et en fonction des moyens dont dispose la collectivité, il s'agit d'établir les modalités d'exploitation à mettre en place.

Si les images peuvent être enregistrées pendant un maximum de 30 jours, l'opportunité et la faisabilité d'une exploitation en temps réel est à prendre en compte.

A ce titre, il est important de préciser ici que les équipements mis en place pour le traitement des données offrent également la possibilité d'accroître l'amplitude horaire en termes d'exploitation.

> METHODE

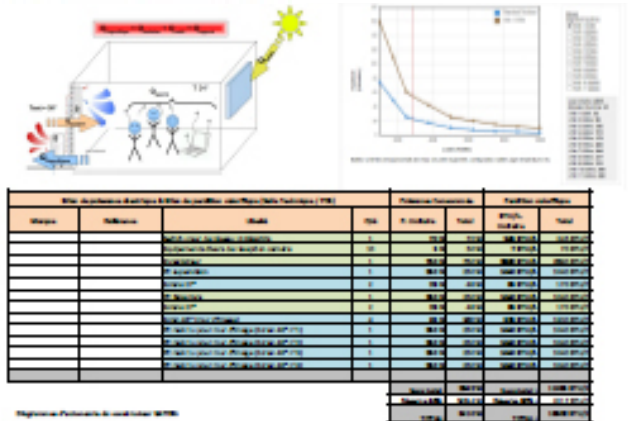
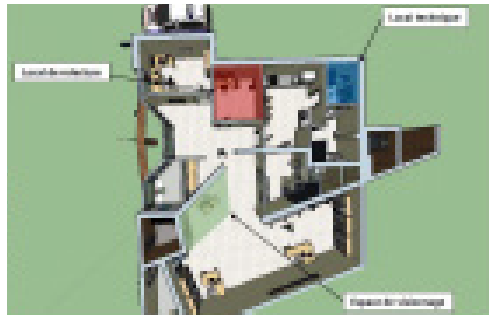
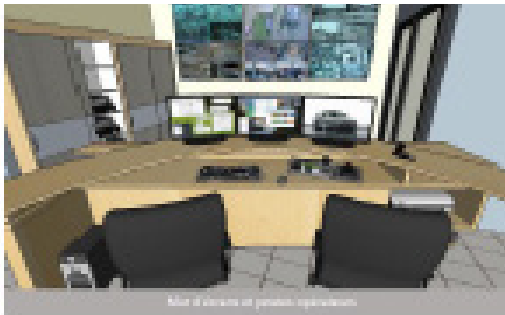
La définition de l'exploitation nécessite de prendre en compte les impératifs suivants :

La localisation d'un espace de traitement adapté au dispositif déployé à long termes ;

Les moyens humains à mettre en œuvre et les coûts de fonctionnement associé ;

L'organisation du mur d'images en fonction du nombre de caméras à déployer et des problématiques enregistrées ;

L'ergonomie du poste d'exploitation et son évolutivité éventuelle selon les ambitions attendues.







5

Démarches administratives et techniques

DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES



> OBJECTIFS

La mise en place d'un dispositif de vidéoprotection de voie publique est soumise à un cadre réglementaire très strict ainsi qu'à un formalisme en termes de Marchés Publics, à respecter.

A ce titre, il s'agit de disposer de l'autorisation préfectorale, préalable indispensable à tout déploiement, voire à toutes demandes de subventions.

En outre, la procédure de Marchés Publics à adopter est l'une des garanties de réussite du projet, en fonction de son ampleur, du budget alloué et de la temporalité de déploiement attendue.

> METHODE

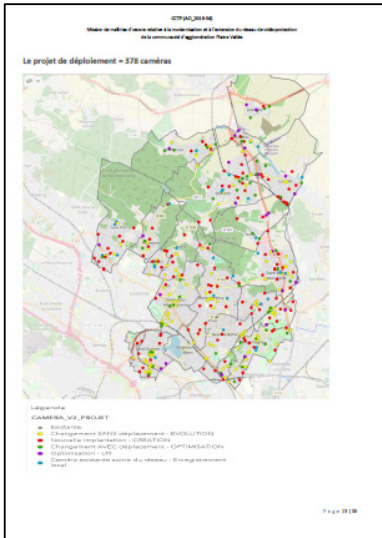
Afin de respecter la réglementation et de mettre en place la procédure adaptée aux enjeux, il est important de procéder réalisant, chronologiquement :

Les demandes d'autorisation à déposer auprès de la Préfecture, en devant parfois s'adapter au formalisme attendu par le service en charge de son traitement ;

La constitution des demandes de subventions auprès de différents organismes : FIPD, Région, Département, DETR, etc. ;

La rédaction et la publication du cahier des charges techniques et administratifs en étant particulièrement vigilant sur la forme de la consultation (globale et forfaitaire, accord cadre à bons de commandes, allotissement, etc.) ;

L'analyse des offres des prestataires.



Caméra	Modèle	Localisation	Statut	Prévu	Actuel
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Nous sommes là pour vous aider

Associations

Imprimer

Réinitialiser

N°12155-03

Dossier de demande de subvention

	EQUIPEMENTS DE SAISIE DES DONNEES			EQUIPEMENTS RESEAU			ENREGISTREMENT ET VISIONNAGE			TOTAL
	Caméras	Supports et Mises	Paramétrage caméra	Rassembleurs Réseaux	Glises Out et fibre optique	Paramétrage	Equipements vidéo stockage	Paramétrage	Prévisions post-vente	
CAMERA 1	2 500 €	1 650 €	795 €	3 000 €	42 501 €	350 €	0 €	0 €	0 €	50 096 €
CAMERA 2	2 500 €	1 650 €	795 €	2 400 €	3 720 €	350 €	0 €	0 €	0 €	17 935 €
CAMERA 3	2 500 €	1 650 €	795 €	2 270 €	5 000 €	350 €	0 €	0 €	0 €	12 565 €
CAMERA 4	2 500 €	1 650 €	795 €	3 000 €	400 €	350 €	0 €	0 €	0 €	8 645 €
CAMERA 5	2 500 €	1 650 €	795 €	3 000 €	75 540 €	350 €	0 €	0 €	0 €	81 735 €
CAMERA 6	2 500 €	1 650 €	795 €	2 940 €	1 120 €	350 €	0 €	0 €	0 €	9 345 €
CAMERA 7	2 500 €	1 650 €	795 €	3 000 €	3 000 €	350 €	0 €	0 €	0 €	10 275 €
CAMERA 8	2 500 €	1 650 €	795 €	2 940 €	400 €	350 €	0 €	0 €	0 €	8 585 €
CAMERA 9	2 500 €	1 650 €	795 €	3 000 €	350 €	350 €	0 €	0 €	0 €	5 195 €
CAMERA 10	2 500 €	1 650 €	795 €	3 400 €	7 000 €	350 €	0 €	0 €	0 €	12 775 €
CAMERA 11	2 500 €	1 650 €	795 €	3 740 €	16 700 €	350 €	0 €	0 €	0 €	24 635 €
CAMERA 12	2 500 €	1 650 €	795 €	2 812 €	20 940 €	350 €	0 €	0 €	0 €	28 947 €
CAMERA 13	2 500 €	1 650 €	795 €	4 600 €	400 €	350 €	0 €	0 €	0 €	10 275 €
CAMERA 14	2 500 €	1 650 €	795 €	3 200 €	5 000 €	350 €	0 €	0 €	0 €	12 395 €
CAMERA 15	2 500 €	1 650 €	795 €	3 730 €	11 400 €	350 €	0 €	0 €	0 €	22 375 €
CAMERA 16	2 500 €	1 650 €	795 €	3 400 €	22 300 €	350 €	0 €	0 €	0 €	30 395 €
CAMERA 17	2 500 €	1 650 €	795 €	3 000 €	20 400 €	350 €	0 €	0 €	0 €	33 645 €

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Articles L.223-1 à L.223-8, L.251-1 à L.255-1 et L. 613-13 du code de la sécurité intérieure - décret d'application n°95-626 du 17 octobre 1995

1 - NATURE DE LA DEMANDE

Demande d'autorisation d'un nouveau système

Modification d'un système autorisé

Demande de renouvellement d'un système autorisé

2 - IDENTITE DU DECLARANT

Nom de naissance : _____

Dénomination de la collectivité territoriale ou du rassemblement de personnes ou de l'entreprise : _____

Adresse : _____

3 - INFORMATIONS GENERALES ET FINALES DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

4 - LOCALISATION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

4.1 LIEU D'INSTALLATION ET NOMBRE DE CAMERAS

4.2 DEMANDE PORTANT SUR UN PERIMETRE VIDEOPROTEGE

RÈGLES DU SYSTEME

COMPATIBILITE A ACCEDER AUX IMAGES :

DES IMAGES

CONFIDENTIALITE

INFORMATION PUBLIC

PERSONNE AUPRES DUQUEL S'EXERCER LE DROIT D'ACCES







6

Suivi de la mise en oeuvre

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE



> OBJECTIFS

Dès lors que l'entreprise en charge du déploiement des équipements aura été retenue, il s'agit de s'assurer que le dispositif mis en place réponde pleinement aux exigences définies dans le cahier des charges.

Ainsi, le contrôle du respect des règles de l'art et de la qualité de la prestation attendue contribue pleinement à s'assurer de l'opérationnalité du dispositif et de la capacité des équipements à offrir des informations exploitables par les agents en charge de leur traitement.

> METHODE

Afin de contrôler la qualité de la prestation de l'entreprise en charge du déploiement, il est important de s'assurer des éléments suivants :

Le respect du planning prévisionnel et ses éventuelles mises à jour régulières en fonction des aléas rencontrés ;

La transmission des Demandes de Travaux (DT) et des Demandes d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et le contrôle des VISA des études d'exécutions remises par l'entreprise ;

Le suivi de la mise en œuvre et la réalisation d'échanges réguliers afin de lever les éventuelles problématiques rencontrées ;

La réception de parfaitement achèvement de la prestation dès lors que les éléments contractuels ont été respectés.



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES TRANSPORTS, MERISSE
 Direction des Infrastructures, Equipements

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRÉS **EXEM**
RECEPTION DES TRAVAUX
PROCES-VERBAL DES OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION¹

Le titulaire (COT) en un motif, adresse des sites sur le mailer Exem, pour finaliser le processus de opérations préliminaires à la réception des ouvrages.

I - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)
 (Prendre le contenu de la mention figure dans le document contractuel concerné et saisir.)

II - Identification du titulaire (du marché public)
 (Saisir le nom commercial et le numéro de TVA de chaque titulaire ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social ou de son domicile de fait de l'établissement, son adresse électronique, son numéro de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET, ou son de personnalité juridique titulaire, lorsque le titulaire n'est pas une personne physique.)

III - Identification du maître d'œuvre
 (Saisir le nom commercial et le numéro de TVA de chaque titulaire de l'établissement et de son siège social ou de son domicile de fait de l'établissement, son adresse électronique, son numéro de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.)

IV - Objet du marché public
 (Prendre le contenu de la mention figure dans les documents contractuels du marché public. En cas d'abandon, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'annulation, indiquer l'objet de la notice.)

V - Objet des opérations préalables à la réception des ouvrages

Dans le cadre des opérations prévues par le contrat concerné par : _____

Les opérations préalables à l'attribution des ouvrages concernent :
 (Cocher la case correspondante.)

la réception de l'ouvrage comprenant les prestations concernées ;

la réception partielle de l'ouvrage relative aux prestations désignées ci-dessous :





7

Quelques références

SEINE ET YVELINES NUMERIQUES

ENJEU

Accompagner le syndicat dans le déploiement de la vidéoprotection urbaine sur les Collectivités des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine adhérentes

DESCRIPTIF

- Missions d'Audits des systèmes existants
- Missions de création, extension et modernisation de projets
- Accompagnement administratif et techniques
- Suivi des mises en oeuvre



VILLE D'ISTRES

ENJEU

Concevoir un dispositif évolutif et multitechnologique s'inscrivant dans un programme pluriannuel d'investissement.

DESCRIPTIF

- Maîtrise d'œuvre dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection de voie publique et ses extensions.



ALTH

VILLE DE LIEVIN

ENJEU

Accompagner la commune sur quatre années dans sa stratégie de modernisation des équipements vidéo bâtimentaires et dans le déploiement d'un dispositif de voie publique

DESCRIPTIF

- Audit de l'organisation humaine, technique et organisationnelle
- Analyse des risques potentiels
- Préconisations d'amélioration en matière de gestion des flux et de l'accueil du public



HING

MERIGNAC

ENJEU

Réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur la base de données partenariales permettant à la commune de s'engager dans un programme de vidéoprotection évolutif.

DESCRIPTIF

- Diagnostic de sécurité publique et recensement des besoins
- Etablissement d'un schéma d'implantation par priorités
- Accompagnement technique et administratif



ALTHING

CONTACT

44, rue Chanzy
75011 PARIS

TÉL : +33 (0)1 58 39 30 25

jan.tavart@althing.fr



ALTHING